



**Mémoire de la Coalition des psychologues du réseau public québécois
(CPRPQ) ©
présenté au Gouvernement du Québec**

**Psychologues du réseau public : enjeux et solutions pour une meilleure
accessibilité**

Karine Gauthier, M.Ps., Ph.D., psychologue
Présidente de la CPRPQ

Catherine Serra-Poirier, Psy.D., Ph.D., psychologue Vice-présidente
liaison de la CPRPQ

Loredana Marchica, Ph.D., psychologue
Administratrice de la CPRPQ

28 septembre 2022

Pénurie de psychologues dans le réseau public québécois : solutions

La Coalition des psychologues du réseau public québécois (CPRPQ) est un organisme sans but lucratif qui a été créé afin d'augmenter l'accessibilité aux psychologues et neuropsychologues dans le réseau public, de freiner l'exode des psychologues du réseau public vers le privé et de réduire les préjudices que cet exode entraîne auprès de la population.

Les psychologues détiennent une expertise unique. Comparativement à toute autre personne ressource du réseau public, l'essentiel de leur formation de niveau doctorale est orienté vers l'étude de la santé mentale et de la relation entre le cerveau, le comportement et le fonctionnement psychosocial, ce qui fait du psychologue le principal expert en évaluation et en traitement (psychothérapie) des troubles mentaux et des troubles neuropsychologiques (neuropsychologues). Les psychologues/neuropsychologues complètent 7 à 10 ans d'études universitaires et un minimum de 2300 heures de stages. Ces longues études sont nécessaires pour bien comprendre la complexité de l'être humain tant sur le plan biologique que psychologique et social. Les psychologues sont ainsi en mesure d'évaluer les besoins et l'évolution du patient en cours de traitement et de s'ajuster en fonction de ceux-ci.

État de la situation

Seulement **25%** des **nouveaux psychologues** choisissent de travailler dans le réseau public après leur doctorat. Il serait toutefois nécessaire de recruter l'ensemble des finissants pour combler les besoins de main-d'œuvre en psychologie d'ici 2023 (Morency & Roy-Lemire, 2018).

- **40,5 %** des psychologues travaillant dans le réseau de la santé quittent au cours de leurs **5 premières années** de pratique (Morency & Roy-Lemire, 2018).
- À ce rythme, il manquera 860 psychologues d'ici 2024 dans le réseau de la santé, **soit plus de 40% des effectifs** (Morency & Roy-Lemire, 2019). L'offre de service est unique dans le réseau public en raison, entre autres, du travail en équipes multidisciplinaires et du contact direct avec le référent (ex. médecin).
- Selon les données des rapports annuels de l'Ordre des psychologues du Québec, dans les 9 dernières années, le nombre de psychologues qui travaillent uniquement dans le secteur privé a augmenté de 719 et le nombre de psychologues qui travaillent principalement dans le réseau public (santé et éducation) a diminué de 367 (voir Graphique 1). Ainsi, une forte augmentation du nombre de psychologues dans le secteur privé au détriment du réseau public (écoles, centres jeunesse, hôpitaux, CLSCs, cégeps, etc.) est observée. Cette tendance est également notée dans le Portrait de la main d'œuvre - Psychosocial (Ministère de la Santé et des services sociaux, 2019) qui conclut ceci en lien avec la situation des psychologues :

“Sur la base du nombre d'arrivées dans les années récentes, il semble peu probable que le recrutement puisse atteindre le niveau projeté pour maintenir l'effectif au niveau actuel quoique le RSSS parvenait à excéder ce niveau de recrutement annuel par le passé (en 2011/2012 et avant). Bien que le RSSS soit en compétition pour le

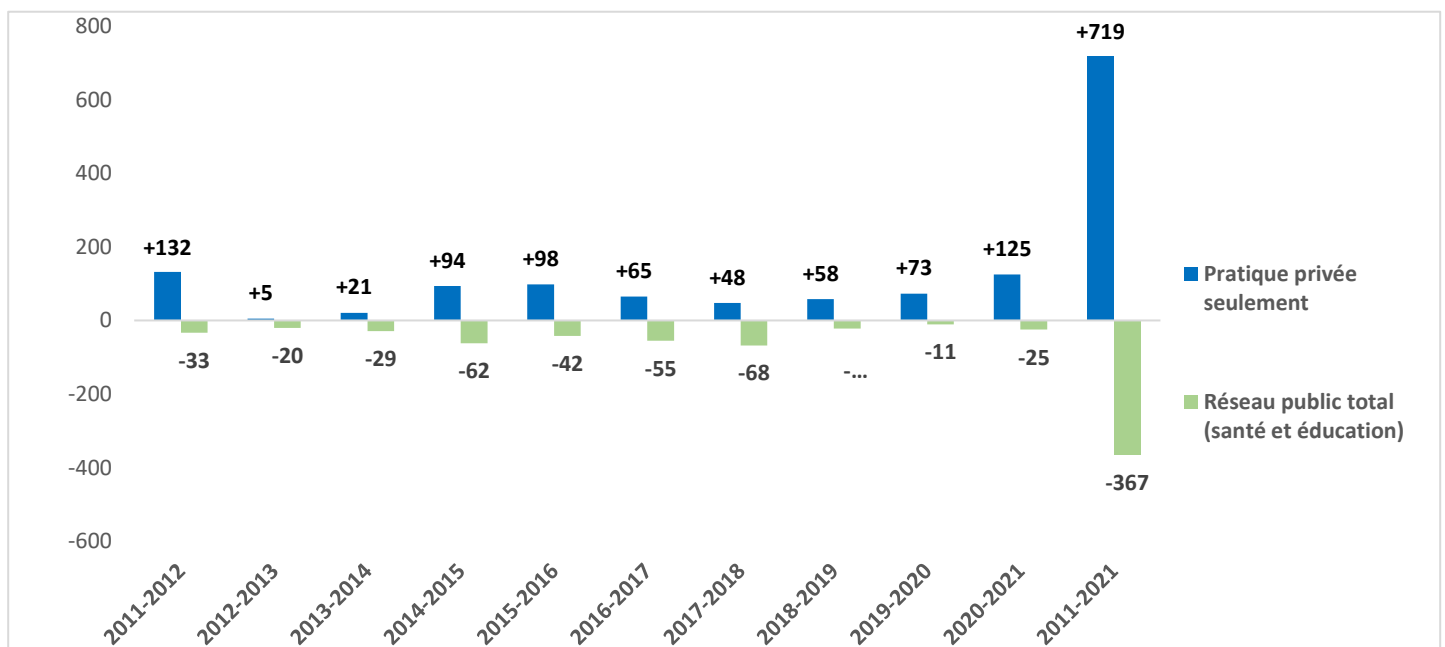
*recrutement avec d'autres employeurs ou même avec l'option du travail autonome, le nombre de diplômés au doctorat est assez imposant pour atteindre le recrutement projeté. Par ailleurs, il se pourrait bien que le RССS recrute une proportion supérieure à 25 % des diplômés au doctorat ([...]), mais que la **difficulté soit de retenir** ces employés dans le RССS.*

*Le **taux de départs** parmi les moins de 55 ans est **plus élevé** pour ce [titre d'emploi] que celui des autres professionnels des services sociaux. De façon reliée, le taux de rétention des nouveaux psychologues est inférieur.*

*Améliorer la rétention des psychologues actuels et futurs au-delà des hypothèses de projection, qui sont largement basées sur l'historique des années récentes, serait un objectif à privilégier **pour freiner et renverser la diminution d'effectif des années récentes.***

- À l'opposé, le Portrait de la main d'œuvre - Psychosocial (Ministère de la Santé et des services sociaux, 2019) rapporte que **la situation de main-d'œuvre est en équilibre pour les titres d'emploi suivants** : travailleuses sociales, psychoéducatrices, éducatrices / technicien(ne)s en éducation spécialisée (TÉS) et technicien(ne)s en travail social (TTS). De plus, les « données émergentes de 2018-2019 suggèrent une croissance soutenue » pour tous ces titres d'emploi. Or, **pour les psychologues**, les « données émergentes de 2018-2019 suggèrent un **nombre d'effectif décroissant** » et on parle d'une « situation future de main-d'œuvre difficile ». Ainsi, la situation des psychologues se distingue grandement des autres titres d'emploi du domaine psychosocial dans le réseau de la santé et est en grande vulnérabilité. Il est primordial que des moyens soient mis en place pour s'assurer que cette profession survive dans le réseau public.

Graphique 1. Évolution du nombre de psychologues dans le secteur privé versus le secteur public



Causes de l'exode des psychologues/neuropsychologues vers le privé

- Deux **sondages**, un effectué auprès des psychologues et un autre auprès des doctorants en psychologie, démontrent que la raison première pour laquelle les psychologues choisissent de travailler dans le secteur privé est le **salaires plus élevés** (sondages de la FIDEP (2020) et de l'APTS, CSQ, FTQ & CSN, (2019)).
- L'échelle salariale d'un psychologue dans le réseau public varie entre **28,33\$ et 52,88\$/heure** (ce taux horaire est atteint après plus de 10 ans d'ancienneté), alors que les tarifs des psychologues en privé sont en moyenne entre **140\$ et 150\$** de l'heure (Christine Grou, 2022).
- Un sondage mené par la CPRPQ et l'APQ (2020) montre un écart de rémunération important entre le secteur privé et le réseau public. Considérant l'augmentation du tarif horaire moyen facturé aux clients par les psychologues au privé entre février 2020 et mai 2022, nous estimons que le salaire actuel des psychologues travaillant en privé est de **44.3%** supérieur à celui des psychologues travaillant dans le réseau public (en incluant tous les avantages sociaux tels que la retraite et les congés pour les psychologues du réseau et les dépenses et les heures non-rémunérées pour les psychologues du privé).
- Les psychologues entrent sur le marché du travail beaucoup plus tard que les autres travailleurs psychosociaux en raison de leurs **études doctorales obligatoires**. Les bacheliers (ex. travailleuse sociale) travaillant dans le réseau prennent leur retraite environ 5 à 6 ans plus tôt que leurs collègues psychologues en ayant accumulé plus de **300 000\$ d'actifs supplémentaires** qu'eux. De plus, ils bénéficient plus longtemps de leurs cotisations au RREGOP et au RRQ puisqu'elles sont amputées à l'âge de 65 ans (Aucoin, Couture, Routhier & Senécal, 2008).
- Les psychiatres québécois gagnent environ **300%** de plus que leurs collègues psychologues, mais ils ont pourtant le même nombre d'années d'étude. De plus, les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) sont au rangement 28 alors que les psychologues sont au rangement 24 avec plus d'années de scolarité.
- Les psychologues du réseau public en Ontario gagnent 57% de plus que ceux du Québec après cinq (5) ans de pratique.
- Les psychologues sont aux prises avec un problème majeur de représentation. Sur le plan syndical, ils sont classés dans la catégorie des techniciens et des professionnels de la santé et des services sociaux, et ce, bien que ce soit la seule profession requérant un doctorat. Au cours des dernières années, de nombreuses démarches ont eu lieu auprès des syndicats pour que la rémunération des psychologues soit ajustée en fonction de leur formation et de leurs responsabilités. Malheureusement, puisqu'ils sont jumelés à plus de 100 titres d'emploi et qu'ils représentent qu'une toute petite minorité (2% des membres), leur voix

ne peut être entendue et leurs intérêts spécifiques ne peuvent être défendus. Pour résoudre ce problème, il est primordial de créer un **regroupement de psychologues avec droit de négociation** en modifiant la *Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales*. Ce changement de loi permettrait aux psychologues de négocier directement avec le Conseil du trésor, comme peuvent le faire les pharmaciens.

- Selon un sondage effectué par la CPRPQ entre le 25 mai et le 3 juin 2021 auprès de 1078 psychologues et/ou neuropsychologues œuvrant dans le réseau public :
 - 97% jugent que leurs conditions salariales dans le réseau sont insatisfaisantes.
 - 72% jugent qu'ils sont mal représentés par leur syndicat (17% indécis; 11% bien représentés).
- Selon les résultats d'un sondage effectué en juin 2022, **95%** des 1004 psychologues/neuropsychologues sondés sont en faveur de la **formation d'un regroupement de psychologues avec droit de négociation**.
- Selon un sondage effectué auprès de 188 étudiants au doctorat en psychologie entre le 29 août et le 4 septembre 2022, **95%** des répondants sont en faveur de la **formation d'un regroupement de psychologues avec droit de négociation (syndicat)**.

Investir pour améliorer les services des psychologues entraîne des économies

- Nous avons soumis un plan économique au MSSS en juin 2021. Ce plan proposait l'embauche de 450 psychologues à temps plein avec un rattrapage salarial de 30% pour permettre le recrutement. Cet investissement annuel de 155,5 M\$ permettrait un **retour sur investissement de 228 M\$ par an**. En effet, la pénurie de psychologues entraîne non seulement des préjudices importants pour la population (détérioration de leur état psychologique, chronicisation des problématiques de santé mentale, recours à la violence, utilisation accrue du système de santé, etc.), mais elle engendre aussi des coûts importants pour le gouvernement. Améliorer l'accès aux services des psychologues permettra de réduire les listes d'attentes et d'entraîner des économies annuelles récurrentes de 383,6 M\$ en coûts liés à la santé mentale (35,8 M\$ d'économie en visites à l'urgence, 89,3 M\$ d'économie en hospitalisations et 258,5 M\$ d'économie en visite chez le médecin de famille). Ces économies n'incluent pas ce qui pourrait être sauvé en termes d'appels à la police et aux ambulanciers, d'implication de la direction de la protection de la jeunesse, des millions de médicaments psychotropes remboursés annuellement, etc.
- L'attente pour avoir accès à un psychologue dans le réseau public est d'environ **6 à 24 mois**. Pendant cette attente, les québécois consultent leurs médecins ou se dirigent vers les urgences. Selon la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, environ **40%** des **consultations médicales** sont reliées à des problématiques de santé mentale. Or, la

vaste majorité des médecins ne sont pas en mesure d'offrir de la psychothérapie, un des traitements de choix pour ce type de problèmes.

- La **psychothérapie** présente un **meilleur rapport coût/efficacité** et une meilleure rentabilité à long terme que la pharmacothérapie pour traiter les troubles dépressifs et anxieux, en raison d'une meilleure protection contre la rechute (INESSS, 2015).
- La psychothérapie demeure très **rentable** même lorsqu'elle est échelonnée sur 20 à 95 séances (Altmann *et al.*, 2016; Lazar, 2014): diminution de **22% des coûts d'hospitalisation** et de 42% des journées de maladie.
- La pandémie a exacerbé les problématiques de santé mentale. Selon les données de la RAMQ, la consommation d'**antidépresseurs** a connu une hausse de 28% chez les enfants de 14 ans et moins entre 2019 à 2021 (Journal de Québec, 7 février 2022). Les **tentatives de suicide** ont également augmenté de 23% entre 2019 et 2021 chez les adolescentes de 15 à 19 ans (Institut national de santé publique, 2022).
- **92%** des québécois veulent que l'accès aux **psychologues** soit amélioré dans le **réseau public** (CPA, CPAP & Nanos, 2020).

Solutions

Pour s'assurer d'attirer et de retenir les psychologues dans le réseau public, d'offrir à la population les services auxquels elle a droit et de diminuer significativement les dépenses de l'état, il est essentiel :

- 1. Créer un regroupement de psychologues avec droit de négociation (syndicat):** Modifier la loi sur les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales afin de retirer les psychologues de la catégorie 4. Cette catégorie regroupe plus de 100 titres d'emploi incluant plusieurs technicien(ne)s et les psychologues sont les seuls à détenir un doctorat. Ce changement de loi permettra aux psychologues de négocier directement avec le Conseil du trésor, comme peuvent le faire les pharmaciens.
- 2. Ce syndicat de psychologues sera ensuite en mesure de négocier un rattrapage salarial significatif** pour freiner l'exode vers le secteur privé. En raison de la structure syndicale actuelle et des lois en vigueur, il n'est pas possible de le faire présentement.
- 3. Ce syndicat pourra également s'assurer de protéger les postes de psychologues** ainsi que l'**autonomie professionnelle** de ces derniers. Cette autonomie est essentielle pour leur permettre d'aider la population en utilisant toutes leurs compétences ou expertise.

La Coalition des psychologues du réseau public québécois (CPRPQ) travaille en collaboration avec le gouvernement afin de régler la problématique d'attraction et de rétention de psychologues dans le réseau public de la santé et de l'éducation, et ainsi diminuer les dépenses de l'état.

Références

Altmann, U., Zimmermann, A., Kirchmann, H.A., Kramer, D., Fembacher, A., Bruckmayer, E., et al. (2016). *Outpatient psychotherapy reduces health-care costs: A study of 22,294 insureds over 5 years*. *Front Psychiatry*, 7, 98.

Aucoin, R., Couture, R., Routhier, G., & Sénécal, B. (2008). *Document de travail : les conditions salariales des psychologues dans le secteur public et parapublic québécois*.

CPA, CPAP & Nanos (2020). Strong majority want improved access to psychologists: Quebec, Provincial Survey, December 2020.

FIDEP, Rapport-Synthèse : Évaluation du programme de bourses pour les internats en psychologie au Québec. 2020.

Christine Grou (2022). Entrevue radio, à l'émission Drainville PM sur la chaîne Cogeco Montréal: https://www.985fm.ca/audio/476995/est-il-possible-de-consulter-un-psychologue-dans-un-delairaisonnable-au-quebec?fbclid=IwAR0v7E00kQZQE_59DacORHzX0xUuR8XQy7_eFuKxUV8rjraDkYffYZuSH74

INESSS, *Avis sur l'accès équitable aux services de psychothérapie*, juin 2015.

INESSS, *Accès équitable aux services de psychothérapie au Québec*, janvier 2018.

Institut national de santé publique (2022). Trouvé en ligne le 14 avril 2022: <https://www.inspq.qc.ca/en/node/30877>

Journal de Québec (7 février 2022). L'usage d'antidépresseurs est en forte hausse chez les jeunes.

Lazar, S.G. (2014). *The cost-effectiveness of psychotherapy for the major psychiatric diagnoses*. *Psychodynamic Psychiatry*, 42(3), 423-57.

Ministère de la Santé et des services sociaux (2019). *Portait de la main d'œuvre - Psychosocial*.

Morency, C.-A. & Roy-Lemire, M.E. *Portrait de la main-d'oeuvre psychosocial*, Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, avril 2018. Ordre des psychologues du Québec (OPQ) (2011). Rapport annuel 2010-2011. <https://www.ordrepsy.qc.ca/documents/26707/63191/Rapport+annuel+2010-2011/6f299ebdc7ff-464e-95f6-366e4903f1b9>

Ordre des psychologues du Québec (OPQ) (2012). Rapport annuel 2011-2012.

https://www.ordrepsy.qc.ca/c/document_library/get_file?uuid=70018eb2-92e3-4119-b7a028d4ea8fd998&groupId=26707

Ordre des psychologues du Québec (OPQ) (2013). Rapport annuel 2012-2013.

<https://www.ordrepsy.qc.ca/documents/26707/63191/Rapport%20annuel%2020122013/4b19252f-4966-4575-bc97-d2bcc267b229>

Ordre des psychologues du Québec (OPQ) (2014). Rapport annuel 2013-2014.

<https://www.ordrepsy.qc.ca/documents/26707/63191/rapport%202013-2014/1969c558-cf914051-ba79-ffc3b90c8726>

Ordre des psychologues du Québec (OPQ) (2015). Rapport annuel 2014-2015.

<https://www.ordrepsy.qc.ca/documents/26707/501029/Rapport%20annuel%202014-2015%20%20final/93966f80-cd34-4fb6-a7b5-58f713d27ae3>

Ordre des psychologues du Québec (OPQ) (2016). Rapport annuel 2015-2016.

<https://www.ordrepsy.qc.ca/documents/26707/501029/Rapport%20annuel%202015-2016%20%20final/f31a4f3f-8dd2-4920-94c5-5e715ed4ba91>

Ordre des psychologues du Québec (OPQ) (2017). Rapport annuel 2016-2017.

<https://www.ordrepsy.qc.ca/documents/26707/501029/Rapport%20annuel%2020162017/dd6ece39-50e9-46e5-8921-1c4b568b10fe>

Ordre des psychologues du Québec (OPQ) (2018). Rapport annuel 2017-2018.

<https://www.ordrepsy.qc.ca/documents/26707/501029/Rapport%20annuel%2020172018/80be15ef-25c9-45aa-8690-6e3064fa03f9>

Ordre des psychologues du Québec (OPQ) (2019). Rapport annuel 2018-2019.

<https://www.ordrepsy.qc.ca/documents/26707/501029/Rapport%20annuel%2020182019/e04ab9d4-c2e3-481e-8f7f-aa3ab19c1931>

Ordre des psychologues du Québec (OPQ) (2020). Rapport annuel 2019-2020.

<https://www.ordrepsy.qc.ca/documents/26707/501029/Rapport%20annuel%202019-2020%20%20FINAL.pdf/4bb94d3a-002e-4438-143c-82f8110de609>

Ordre des psychologues du Québec (OPQ) (2021). Rapport annuel 2020-2021.

https://www.ordrepsy.qc.ca/documents/26707/0/OPQ_RapportAnnuel_2020-2021_Web.pdf/4df35182-afea-db0e-3a64-cd7dbac0845b